



RÉGATE DES FORTS SAINT-MALO

30 MARS 2019

3^{ème} manche du championnat Grand Ouest

Lieu : SAINT-MALO PORT DES BAS-SABLONS

Inscriptions :

Les inscriptions se feront exclusivement par INTERNET sur avironfrance.fr/intranet en renseignant pour chaque équipage le numéro de la coque qui sera utilisée.

Les mixtes de club doivent parvenir **un jour avant** la date limite ci-dessous par email à l'adresse suivante : L05@club.avironfrance.fr (adresse de la ligue concernée ou autre)

**LES ENGAGEMENTS NON RECUS SELON CES MODALITES
ou HORS DELAIS NE SERONT PAS ACCEPTES**

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 1^{er} MARS 2019 À 12H
FERMETURE DES INSCRIPTIONS : 26 MARS 2019 À 12H**

**Une participation de 5 € par rameur engagé est demandée le jour de la course
(à l'accueil des équipages et à l'ordre de la SNBSM)**

Nous vous rappelons que la présence des équipiers référents de chaque embarcation ainsi que celle du délégué de chaque association est OBLIGATOIRE lors de la réunion d'information.

Un émargement sera mis en place afin d'attester ces présences.

Les équipages non représentés lors de cette réunion se verront REFUSER LE DEPART de la régates.

(Article 25 et 26, code des régates en mer, FFA)

- **Organisation :**

QUAI DU BAJOYER 35400 SAINT-MALO

02-23-18-20-30

www.snbsm.com

- **Contacts** : MALVAL JEAN-FRANÇOIS 0647859448
GIRAGNE GAËLLE
- **Directeur de course** : MALVAL JEAN-FRANÇOIS
- **Président du Jury** : nom du président du jury (pour LBA, fourni 1 mois avant la régata)
- **Accueil** : BAR LE CUNNINGHAM 2 RUE DES HAUTS SABLONS 35400 SAINT-MALO
- **Marée** : **BM** : 9H01 5M00
PM : 15H15 8M35
COEFFICIENT DE MARÉE : 31/34

Programme de la journée (programme type à ajuster au besoin)

- **9h00 à 10h00** : Accueil des équipages, confirmation des inscriptions, contrôle des licences
- **09h45** : Réunion des arbitres et du directeur de course (BAR L'ATTERAGE)
- **10h30** : Réunion d'information (délégués, équipiers référents, membres du jury)
BAR LE CUNNINGHAM 2 RUE DES HAUTS SABLONS SAINT-MALO
- **11h45** : Course Seniors Hommes-Parcours 6 Kms (1XSH, 2XSH, 4X+SH)
Départ décalé pour les doubles et solos
- **12h45** : Animation Jeunes
- **13h45** : Course Juniors (Filles/Garçons) parcours 6 Km (4X+JH, 4X+JF, 4X+MJ, 2XJF, 2XJH)
Départ décalé pour les doubles
- **15h00** : Course Seniors Féminines- Parcours 6 Kms (1XSF, 2XSF, 4X+SF)
Départ décalé pour les doubles et solos
- **16h45** : Proclamation des résultats- Remise de récompenses- Pot

Parcours :

EN PJ

Pour des raisons météorologiques ou autres, le directeur de course, en accord avec le président du jury, pourra modifier les parcours, décider de l'utilisation du parcours de replis, décider de ne pas faire courir certaines catégories (1X , 2X...) ou encore décider de l'annulation de la régata.

Sécurité :

- **Sur l'eau** :
5 bateaux semi-rigides, 40cv mini, équipage 3 personnes dont un plongeur expérimenté (4 bateaux répartis par zone + 1 bateau sécu générale avec médecin urgentiste)
- **A terre**: Poste médical à l'embarquement cale SOLIDOR.

Pesée des barreurs

La pesée aura lieu à l'emplacement de la commission de contrôle (CALE DE MISE À L'EAU)

Le barreur est pesé chaque jour de compétition, habillé en tenue de compétition au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première course à laquelle il participe.

(article 13 du code des régates en mer FFA)

Règles de course :

Les épreuves se dérouleront conformément au code des régates en mer FFA

(<http://avironfrance.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes>), sous le contrôle d'un jury composé d'arbitres et de commissaires.

Les compétiteurs devront être licenciés à la FFA et devront satisfaire aux obligations de certificat médical conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du Code du sport) et du règlement médical de la FFA.

Chaque embarcation doit être représentée par un équipier référent. Il peut être n'importe lequel des équipiers, rameur ou barreur. Il doit être présent à la réunion d'information. Cette présence sera attestée par un émargement de la feuille de présence. Les équipages non représentés à la réunion d'information ne peuvent prendre le départ de la régates.

L'équipier référent déclare avoir pris connaissance du règlement de course et prend la responsabilité de l'engagement de son équipage dans la course. Il certifie, par ailleurs, la présence de matériel de sécurité à bord (1 dispositif de remorquage, les gilets de sauvetage par personne embarquée – Division 240/aviron de mer). Tout écart du parcours n'engage que la responsabilité de l'équipage.

Les réclamations éventuelles ne seront recevables que si elles sont effectuées dans le respect des dispositions du code des régates en mer FFA (article 31, paragraphe 9).

Des pénalités pourront être attribuées conformément au code des régates en mer. Celles-ci seront à l'appréciation du jury en fonction de la faute commise et de la gêne occasionnée.

La pénalité pour un départ anticipé est de 2 minutes.

Pendant la compétition le barreur doit porter le gilet de sécurité il est autorisé à compléter sa tenue de compétition par des vêtements adaptés aux conditions atmosphériques.

Responsable de l'organisation

Président de La Ligue XXX Aviron